

11ème Art Naif Festiwal de Katowice

REGLEMENT

1. 11ème Art Naif Festiwal – Festival International d'Art Naïf se tiendra du 8 juin au 10 août 2018.
2. L'exposition principale de festival d'Art Naïf aura lieu à la Galeria Szyb Wilson, 1 rue Oswobodzenia, 40-403 Katowice, Pologne.

APPLICATION

3. Pour poser la candidature au Festival il faut envoyer **par le courriel électronique un Descriptif technique** rempli (à obtenir dans le siège d'organisateur ou par e-mail à la demande) et envoyer les photos des ouvrages que vous voulez présenter (8 au maximum). Les applications seront acceptées jusqu'au **25 mars 2018**. On vous demande d'un remplissage minutieux des champs de Descriptif – grâce à cela, il sera plus facile de prendre soin de la sécurité de vos travaux et de leur vente. En prenant part dans l'exposition, l'artiste confirme ses droits d'auteur des travaux envoys et il déclare qu'ils ne violent pas les droits d'auteur de tiers.
4. Le Descriptif doit être rempli dans un éditeur de texte (p. Ex. MS Word, OpenOffice) qui donnera la possibilité de copier les données aux tarifs et les autres listes.
5. Dans le Descriptif il faut mettre **tous les matériaux de promotion payés (feuilles, dépliants, catalogues)** que l'artiste voudrait vendre. L'information doit contenir leur genre, quantité et **prix avec 20% de marge incluse**.
6. Pour que la peinture d'un artiste se trouve dans le catalogue, il faut faire parvenir 2-3 photos **d'une qualité excellente** (optimalement 2125x2952 des pixels, 300 dpi de définition). En raison des causes techniques nous ne pouvons pas garantir que les photos de tous les artistes se trouveront dans le catalogue.

Les photos doivent être prises en plein jour par UN APPAREIL PHOTO, pas le téléphone portable

Attention! Les données de la taille des photos ne concernent que des photos à mettre dans le catalogue, les photos envoyées dans l'application peuvent avoir la taille quelconque qui rendra possible de les afficher lisiblement sur l'écran de l'ordinateur. On demande d'envoyer les photos des ouvrages

destinées à mettre dans le catalogue tout de suite (avec application) dans la qualité conforme aux spécifications comme celles-ci.

7. Les artistes recevront l'information concernant une acceptation à l'exposition jusqu'au 9 avril 2018, pourtant la réponse est le plus souvent après quelques jours de l'application.
8. Les artistes dont les travaux sont qualifiés, doivent les faire parvenir à Galeria Szyb Wilson jusqu'à 15 mai personnellement ou par la poste.

FRAIS

9. **La participation au Festival est gratuite, pourtant on recouvre une somme de 25 euros (un colis économique) pour le renvoi des travaux après que le Festival finit.** Si le prix du colis excédera largement cette somme ou l'artiste se décidera à un colis prioritaire, on va lui demander de couvrir la différence.
10. Les artistes qui envoient les ouvrages dans les tubes (enlevés du métier à tisser) doivent aussi ajouter 10 euros pour chaque peinture pour leur remise aux métiers à tisser.

Les paiements doivent être virés sur le compte : **FUNDACJA EKO-ART SILESIA,**
Oswobodzenia 1, 40-403 Katowice, Pologne

IBAN: PL52 1050 1214 1000 0023 2626 5200

SWIFT: INGBPLPW

ATTENTION ! TRES IMPORTANT – LE TITRE DU VIREMENT : << **donation – darowizna** >>

Après avoir fait le virement il faut télécharger la confirmation créée par le système et l'envoyer à l'adresse projekty@szybwilson.org. Celle-ci confirmera votre participation au Festival.

LIVRAISON ET RECEPTION

11. Les travaux livrés doivent être encadrés ou tendus sur les métiers à tisser.
12. Nous acceptons uniquement les ouvrages originaux.

13. Les ouvrages venant hors de l'Europe doivent être enlevés des métiers à tisser et envoyés dans le tube comme des REPRODUCTION/PHOTOS (La remise aux métiers à tisser – voir point 10)
14. En cas d'apparition des droits de douane, c'est l'artiste qui les paye.
15. Chaque travail doit être signé par l'artiste avec son nom et prénom, le titre de la peinture et le pays d'origine de l'artiste.
16. Les ouvrages doivent être préparés pour les pendre ; on doit prendre en considération leur poids et taille. Il faut qu'ils aient des crochets (ou quelque chose de pareil) ou au moins des trous percés qui rendront un crochet possible de serrer.
17. Les travaux peuvent être fournis et reçus personnellement ou par la poste. En cas d'envoyer les ouvrages on demande de les bien emballer et d'utiliser des matériaux dont on pourra profiter en les renvoyant.
18. Les artistes sont responsables de l'assurance de leurs ouvrages. La Galerie NE PREND PAS DE LA RESPONSABILITE (particulièrement financière) de la destruction ou la perte d'un ouvrage. Pourtant on fait tout notre possible pour que les peintures reviennent aux artistes en même état qu'ils ont été fournis. Chaque problème concernant cette question sera examiné indépendamment.

VENTE ET REPRODUCTION

19. Au gré de décision des artistes, tous les travaux au Festival seront mis en vente à moins que l'artiste souligne qu'il ne veut pas vendre un ouvrage donné.
20. La vente aura lieu pendant tout le Festival. Les acheteurs font la réservation en payant une avance et, après avoir reçu la peinture, ils paient une somme totale.
21. Les travaux achetés peuvent être pris le plus tôt dans la dernière semaine de l'exposition, alors ils restent la partie de l'exposition pendant toute la durée du Festival. Pourtant les visiteurs étrangers et les collectionneurs des parties de la Pologne situées le plus loin sont une exception et ils peuvent obtenir leurs travaux tout à l'heure.

22. Dans le Descriptif technique l'artiste met le prix de l'ouvrage avec le 20% d'une commission pour la Galerie incluse. **La Galerie n'exige pas la commission supplémentaire, mais seulement, en cas de la vente de l'ouvrage, elle décompte 20% du prix fixé par l'artiste.**
23. Lorsqu'une personne achète plusieurs ouvrages d'un artiste, la Galerie peut donner un rabais de 10% à 15% sans le consulter avec l'artiste.
24. Si l'artiste ne veut pas vendre un de ses travaux, dans le champ << le prix >> dans le Descriptif technique il faut qu'il écrive << la propriété privée >>, << reserve >> etc. Une telle information doit aussi être mise p. ex. dans un autocollant fixé en arrière de la peinture.
25. Le règlement financier avec les artistes sera accompli vers 1 mois après la fin du Festival. Le dû sera viré aux comptes ou reçu dans le siège du Festival selon des fixations avec les artistes.
26. Tous les travaux prennent part au Vote du Public – un artiste qui obtiendra le plus des voix des hôtes du Festival créera une peinture promouvant le Festival dans l'année suivante.
27. Les organisateurs se réservent le droit de copier gratuitement les travaux qui prennent part du 10ème Festival d'Art Naïf pour les buts de promotion et renseignement dans la presse, la télévision, dans les catalogues, gadgets et dans les affiches et dans toutes les autres ditions liés au Festival, dans l'Internet et dans la forme électronique.

RENOI

28. Après le Festival les travaux sont renvoyés aux artistes par la Poste Polonaise << Poczta Polska >> par un colis économique.
29. Les peintures seront envoyées jusqu'à trois semaines après la fin du Festival.
30. Le temps ESTIMATIF pour que le colis soit fourni au destinataire est 3 semaines + le temps nécessite par la Poste. Selon l'information fourni par la Poste c'est : quand s'il s'agit des envois pour l'Europe, en moyenne 7-14 jours, et en cas des colis hors de l'Europe, en moyenne 6-8 semaines (les Etats Units, Israel) et 3-4 mois Afrique, Amérique du Sud, Asie .

La Galerie ne prend pas la responsabilité financière pour la destruction ou la perte d'un ouvrage pendant le transport. Le fait d'exposer implique l'acceptation de ce Reglement.

31. Nous pouvons renvoyer les tableaux par un colis assuré ou/et prioritaire (le temps estimatif du livraison est 3-7 pour l'Europe et 14 jours pour la reste du monde) ou un courrier. Dans ce cas l'artiste est obligé de couvrir les coûts supplémentaires (le prix peut augmenter de quelques euros jusqu'au prix deux fois plus chère).

32. Les ouvrages s'étant envoyés hors de l'Europe seront enlevés des métiers à tisser et envoyés dans les tubes.

HEBERGEMENT

33. On ne garantit ni d'hébergement ni d'alimentation pour les artistes pendant le séjour à Katowice.

34. L'artiste peut s'arrêter dans un hôtel quelconque, pourtant nous choisirons un des hôtels qui sera recommandé et qui offrira le prix spécial pour les invités du Festival. Vous trouverez le nom de l'hôtel sur notre site internet.

LA PARTICIPATION AU FESTIVAL SIGNIFIE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT.

Contact : Małgorzata Walczak, coordinatrice du Festival

Galeria Szyb Wilson/Art Naif Festival, 1 rue Oswobodzenia , 40403 Katowice,

tél. +48 32 720 32 20, e-mail : projekty@szybwilson.org

www.artnaiffestival.pl